

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 643

présenté par  
M. Boudié, rapporteur général

-----

### ARTICLE 27 BIS

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« trois mois au moins »

les mots :

« au moins trois mois ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéa 6 et 9.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.